

# Séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2019

## présidée par M<sup>me</sup> Annick POINSIGNON, Maire

### Etaient présents :

Le Maire : Annick POINSIGNON ; 4 adjoints : Didier RÉGNIER, Jean-Luc DEVÉMY, Laurent ADAM, Christiane HEIMBURGER et les conseillers municipaux : Nicolas BORNERT, Séverine BORNERT, Céline DAUM, Valérie FRICKER, Nathalie GOBERT, Delphine HECKMANN, Patrick MALTES, Catherine PUNTILLO MAI, Nathalie TROG, Jean-Luc VEZY

### Etaient absents :

Mme Martine BAUER a donné procuration de vote à M. Didier REGNIER  
M. François BLUEM a donné procuration de vote à M. Jean-Luc VEZY  
M. Pierre JOST a donné procuration de vote à M. Laurent ADAM  
M. Alexandre KLEIN  
Mme Carole LAMBERT  
M. Eric PARAVIGNA  
M. Jérôme PROCKSCH  
Mme Sophie ROHFRTSCH

### **1. Lotissement « Les Coteaux du Kolbsenbach »**

- **classement dans le domaine public de l'Eurométropole de Strasbourg d'une première tranche des voies, réseaux et accessoires de voirie**
- **classement dans le domaine public communal des jardins partagés et de l'éclairage public**

Conformément à l'article L 5211-57 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal de Lampertheim est sollicité pour émettre un avis sur le projet de délibération concernant le classement dans le domaine public de l'Eurométropole de Strasbourg d'une première tranche des voies, réseaux et accessoires de voirie.

Il est également proposé au Conseil municipal de transférer dans le domaine public communal les jardins partagés (section 26 n° 1261 et 1262) et les ouvrages liés à l'éclairage public.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

#### **I. Emet un avis favorable au projet de l'Eurométropole :**

1. de classer dans le domaine public de l'Eurométropole de Strasbourg une première tranche des voies, réseaux et accessoires de voiries, y compris les infrastructures de gaines destinées aux réseaux de communications électroniques, desservant le lotissement « Les Coteaux du Kolbsenbach » à Lampertheim ;
2. de prendre à la date de la délibération, la gestion de ces voies et des réseaux qui en constituent l'accessoire ;
3. d'acquérir à l'euro symbolique dans le cadre de ce projet, les parcelles de voirie cadastrées comme suit :

Commune de Lampertheim

Propriété de la société d'études et de réalisations immobilières et foncières – 3B

Section 26 n° 1236/108 avec 3 ares et 52 centiares

Section 26 n° 1240/108 avec 78 centiares

Section 26 n° 1241/108 avec 12 ares et 95 centiares

Section 26 n° 1242/108 avec 31 ares et 69 centiares  
Section 26 n° 1243/108 avec 2 ares et 97 centiares  
Section 26 n° 1244/108 avec 6 ares et 97 centiares  
Section 26 n° 1245/108 avec 52 centiares  
Section 26 n° 1253/108 avec 1 are et 53 centiares  
Section 26 n° 1255/108 avec 2 ares et 1 centiares  
Section 26 n° 1257/108 avec 12 ares et 39 centiares  
Section 26 n° 1258/108 avec 5 ares et 73 centiares  
Section 26 n° 1259/108 avec 33 centiares  
Section 26 n° 1260/108 avec 9 ares et 69 centiares  
Section 26 n° 1308/108 avec 11 ares et 71 centiares  
Section 26 n° 1310/108 avec 38 ares et 96 centiares  
Section 26 n° 1312/108 avec 1 are et 80 centiares

telles qu'identifiées sur le plan parcellaire joint à la délibération, étant précisé que les parcelles ainsi acquises seront intégrées dans le domaine public de l'Eurométropole de Strasbourg.

**II. Approuve le classement dans le domaine public communal des « jardins partagés » et décide d'acquérir à l'euro symbolique dans le cadre de ce projet, les parcelles cadastrées comme suit :**

Commune de Lampertheim

Propriété de la société d'études et de réalisations immobilières et foncières – 3B

Section 26 n° 1261 avec 4 ares et 62 centiares

Section 26 n° 1262 avec 4 ares et 15 centiares

**III. Approuve le transfert de propriété des ouvrages liés à l'éclairage public**

**IV. Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives au classement dans le domaine public de l'Eurométropole de Strasbourg et dans le domaine public de la commune de Lampertheim, et au transfert de propriété des ouvrages liés à l'éclairage public**

ADOPTE A L'UNANIMITE

**2. Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg**

Dans le cadre de la modification n°3 du PLU de l'Eurométropole de Strasbourg pour laquelle l'EMS enregistre actuellement les demandes de modifications des communes, il est proposé de demander pour la commune de Lampertheim l'inscription des deux modifications suivantes :

- 1- Implantation d'une marge de recul d'environ 10 mètres en fonction des études réalisées par l'EMS et par rapport aux nécessités de terrain le long du ruisseau du Kolbsenbach, sur un secteur régulièrement inondé ;
- 2- Autoriser la création de deux places de stationnements juxtaposées sur un terrain, ce qui aura pour effet de diminuer le nombre de véhicules stationnés dans la rue

*Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,*

*DEMANDE l'inscription de deux modifications dans le cadre de la modification n°3 du PLU de l'Eurométropole de Strasbourg :*

- 1- Implantation d'une marge de recul d'environ 10 mètres en fonction des études réalisées par l'EMS et par rapport aux nécessités de terrain le long du ruisseau du Kolbsenbach, sur un secteur régulièrement inondé ;
- 2- Autoriser la création de deux places de stationnements juxtaposées sur un terrain, ce qui aura pour effet de diminuer le nombre de véhicules stationnés dans la rue

ADOpte A L'UNANIMITE

### **3. Groupement de commandes permanent : bilan 2019 et avenant à la convention de groupement**

Par délibération du conseil municipal du 26 juin 2017, la ville de Strasbourg a adopté la convention cadre de groupement de commande dit permanent et ouvert, s'inscrivant dans le cadre fixé par les articles 28 et le 101 de l'ordonnance n°2015- 899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, désormais codifiés dans le code de la commande publique en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019. Ce groupement associe l'Eurométropole de Strasbourg, ses communes membres notamment la ville de Strasbourg, le Département du Bas-Rhin, le Département du Haut-Rhin, les établissements publics locaux d'enseignement des collèges des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace-Moselle, le SDIS du Bas-Rhin, le SDIS du Haut-Rhin, la Fondation de l'Œuvre Notre Dame et le Centre Communal d'Action Sociale de Strasbourg.

Il s'agissait de mettre en œuvre un mode de fonctionnement innovant en matière d'achat groupé par mutualisation permettant notamment de :

- réduire les coûts, générer des gains,
- optimiser les procédures de passation de marchés publics,
- renforcer les pratiques en créant un réseau d'acheteurs,
- susciter la concurrence, développer des expertises,
- intégrer des principes de développement durable.

Une première liste de vingt-deux thèmes avait été retenue et les dossiers pilotés selon le cas par l'un des membres coordonnateur du dossier chargé de l'analyse des besoins, des procédures de passation, de la signature et de la notification des marchés pour les membres du groupement y participant.

La première année de fonctionnement de ce groupement de commande permanent a démontré tout l'intérêt de ce dispositif, tant par la souplesse qu'il offre dans la mise en œuvre des achats mutualisés que pour les résultats qu'il a permis de générer (gains financiers, optimisations et harmonisations de cahiers de charge, meilleure maîtrise de l'évolution des coûts de l'énergie, augmentation du volume d'achat durable grâce à l'introduction accrue de clauses environnementales, partage d'expérience et montée en compétence des référents).

Au regard des résultats obtenus au cours de cette première année d'exercice et de l'intérêt croissant qu'a suscité le groupement de commandes permanent auprès de ses membres, ces derniers ont souhaité élargir le périmètre des achats entrant dans son champ d'application tout en simplifiant la terminologie et la classification des thématiques prises en compte. Cet élargissement s'est traduit par la passation d'un avenant modifiant, à la fin de l'année 2018, le périmètre de la convention de groupement de commandes permanent, afin de l'étendre à de nouveaux domaines d'achat.

La seconde année de mise en œuvre du groupement de commandes permanent a confirmé toute la pertinence de ce dispositif, aussi souple d'un point de vue organisationnel qu'efficace dans le déploiement d'un achat durable et permettant une optimisation des dépenses publiques.

Le tableau ci-dessous fait état de quelques-uns des marchés passés par le groupement de commande permanent, permettant d'illustrer son action :

<b>Objet</b>	<b>Coordonnateur</b>	<b>Observations</b>	<b>Notification</b>
Fourniture de fioul	Eurométropole	Nette réduction des coûts (environ 20%) Attribution à des acteurs locaux groupés	2017
Fourniture de bureau et de papier pour imprimantes, photocopieurs et services imprimerie et reprographie	Eurométropole	Massification importante des besoins BPU et besoins différents entre les collectivités (dont pour certaines fournitures des marchés spécifiques) Harmonisation des méthodes de fonctionnement entre les collectivités (enveloppes, niveau de validation...) Quelques difficultés à la standardisation d'exécution au vu des fonctionnements différents de chaque entité Nette réduction des coûts (environ 25%)	2017
Fourniture de carburant par cartes accréditives	SDIS67	Prise en compte des modalités de fonctionnement de chaque entité au travers d'une politique d'allotissement adapté	2017
Fourniture de carburant en cuves	SDIS67	Accord-cadre multi-attributaires avec positionnement géographique suite aux travaux de sourcing pour ne pas entraver l'accès au marché pour les PME Uniformisation des modalités de commandes	2017

Fourniture d'électricité et de gaz	Eurométropole	<p>Premier marché intégrant la totalité des membres du groupement hormis 3 collectivités et 2 collèges</p> <p>Phase de sourcing productive et intéressante</p> <p>Développement durable : la part d'électricité verte renouvelable prévue dans les contrats passe de 25 à 100% sur les 650 sites les plus importants du groupement</p> <p>La massification des sites a permis de limiter la hausse des prix (hausse de la fourniture d'électricité de 11 % mais évolution des prix maintenue à -50 % de l'évolution effective des cours en bourse depuis le dernier marché).</p> <p>L'allotissement a permis une ouverture à la concurrence (y compris petites ELD)</p>	2018
Fourniture de fioul domestique	SDIS 68	<p>Uniformisation des pratiques qui tend vers une simplicité des commandes</p> <p>Engagement sociaux, environnementaux et sociétaux de la part des attributaires</p>	2018
Titres restaurant	CD67	<p>Les collectivités ont profité du sourcing mené par le coordonnateur</p> <p>Performance accrue de l'outil de gestion des titres</p>	2019
Fourniture de fils et de câbles	Eurométropole	Notification en cours	2019
Fourniture de gaz conditionnés (butane, propane), autres gaz et produits associés	Eurométropole	Notification en cours	2019
Fournitures d'appareils électriques chauffants, soufflants, ventilateurs et climatiseurs	Eurométropole	Notification en cours	2019
Fourniture de bois brut, travaillés et produits connexes	Eurométropole	Notification en cours	2019

Fourniture d'équipements de protection individuelle et de vêtements de travail pour les agents des Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin	CD68	Uniformisation des pratiques. Marché récurrent entre le CD67 et le CD68	2019
Fourniture de fluides pour la maintenance de la flotte de véhicules et engins	CD68	Des gains financiers par l'effet de massification des achats (de l'ordre de 39 % pour le lot 01 des lubrifiants et de 10.2 % pour le lot 02 AD BLUE, voir fichiers joints) Une harmonisation et optimisation des pratiques entre les différents partenaires (achat d'un produit identique pour une même catégorie de véhicules, réduction des stocks et du risque d'erreur dans les opérations d'entretien par les opérateurs) Un interlocuteur unique pour l'ensemble du marché (service commercial, service R&D) Une gamme plus importante d'huile biodégradable (+ 10 %) favorisant une meilleure prise en compte des objectifs environnementaux Réduction des tournées et des délais de livraison, la commande globale du groupement favorisant l'affrètement d'un seul porteur Un partage des expériences et des pratiques avec le développement et la montée en compétence des référents associés au montage du dossier pour les fluides, un meilleur retour sur la veille technologique des produits répondants aux nouveaux véhicules et matériels.	2019

Au regard des résultats positifs de ces achats groupés et dans la continuité du premier élargissement des domaines d'achats couverts par le groupement de commandes permanent intervenu à la fin de l'année 2018, il est proposé :

- d'ajouter plusieurs domaines d'achat complémentaires à la liste de ceux pour lesquels une mutualisation des marchés publics peut être envisagée, notamment les prestations de dératisation et de désinfection, les travaux d'entretien des routes, ouvrages et forêts, la fourniture et installation d'équipements de cuisine, la fourniture d'outils thermiques, les prestations de salage et de déneigement, la fourniture et maintenance de divers gros et petits équipements et matériels électriques ou électroniques ou encore, par exemple, la

réparation et l'achat d'équipement électroménager en réemploi (cf. annexe jointe au présent rapport énonçant la liste exhaustive des domaines d'achat susceptibles d'entrer dans le périmètre du groupement) ;

- d'intégrer parmi les membres du groupement de commandes deux établissements publics anciennement services de la Ville de Strasbourg : la Haute Ecole des Arts du Rhin et l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg, dont une partie des achats est convergente avec ceux figurant dans la liste d'achats pouvant être effectués de manière mutualisée grâce au groupement de commandes permanent.

La proposition d'avenant jointe au présent projet de délibération modifie en conséquence l'annexe de la convention de groupement de commandes permanent relative au champ des achats couverts par le groupement et la liste des membres de ce dernier, sans modifications d'autres articles.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil municipal,  
après en avoir délibéré,  
approuve*

- *le bilan du groupement de commandes permanent établi après deux ans de fonctionnement*
- *la poursuite, conformément aux dispositions du Code de la commande publique, du recours à un groupement de commandes permanent comme mode de collaboration entre entités publiques et de mutualisation des achats,*
- *l'avenant à la convention de groupement de commandes permanent portant élargissement des domaines d'achat relevant du périmètre du groupement et intégration à ce dernier de deux nouveaux membres, la Haute Ecole des Arts du Rhin et l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg,*
- *la liste des domaines d'achat annexée à la présente délibération, qui se substitue à l'annexe de la convention de groupement de commandes permanent initiale, définissant le champ d'application de ce dernier*

*autorise*

*le Maire ou son représentant :*

- *à prendre toute décision relative à la mise en œuvre de la présente délibération,*
- *à signer l'avenant annexé à ladite délibération élargissant le champ d'application de la convention de groupement de commandes permanent à de nouveaux domaines d'achat et à deux nouveaux membres.*

ADOpte A L'UNANIMITE

## CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES OUVERT ET PERMANENT – AVENANT n° 2

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses dispositions relatives aux groupements de commande,

Vu les délibérations concordantes des membres du groupement de commandes permanent constitué par des entités publiques alsaciennes en 2017,

Il est convenu ce qui suit :

### **Préambule :**

Le groupement de commandes permanent constitué associe de nombreuses entités publiques, dont l'Eurométropole de Strasbourg, ses communes membres notamment la Ville de Strasbourg, le Département du Bas-Rhin, le Département du Haut-Rhin, les établissements publics locaux d'enseignement des collèges des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace-Moselle, le SDIS du Bas-Rhin, le SDIS du Haut-Rhin, la Fondation de l'Œuvre Notre Dame et le Centre Communal d'Action Sociale de Strasbourg.

Ce dispositif vise à mettre en œuvre un mode de fonctionnement innovant en matière d'achat groupé par mutualisation permettant notamment de :

- réduire les coûts, générer des gains,
- optimiser les procédures de passation de marchés publics,
- renforcer les pratiques en créant un réseau d'acheteurs,
- susciter la concurrence, développer des expertises,
- intégrer des principes de développement durable.

Une première liste de vingt-deux thèmes avait été annexée à la convention de groupement de commande initiale et délimitait le champ d'application dudit groupement permanent.

Un avenant n°1 à cette même convention est venu élargir le périmètre des domaines d'achat entrant dans le champ d'application du groupement de commandes permanent.

Ce groupement se caractérise par le fait que chaque achat mutualisé est piloté par l'un des membres coordonnateur du dossier chargé de l'analyse des besoins, des procédures de passation, de la signature et de la notification des marchés pour les membres du groupement y participant.

### **Article 1<sup>er</sup> : Elargissement des domaines d'achat intégrés dans le groupement de commandes ouvert et permanent**

Au regard des résultats obtenus au cours des deux premières années d'exercice du groupement de commandes permanent et de l'intérêt que suscite ce dernier auprès de ses membres, ces derniers décident d'élargir le périmètre des achats entrant dans son champ d'application à de nouveaux domaines.

Aussi, ils approuvent une nouvelle liste de domaines d'achats potentiellement mutualisables définie dans l'annexe au présent avenant.

Cette nouvelle annexe modifie et se substitue à l'annexe de la convention de groupement permanent résultant de l'avenant n°1 à cette dernière.

### **Article 2 : Elargissement du groupement de commande permanent à deux nouveaux membres**

Les membres du groupement de commande permanent s'accordent pour accepter l'entrée au sein du groupement de la Haute Ecole des Arts du Rhin (HEAR) et de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg (OPS), sous réserve de l'approbation par ces deux établissements publics de la convention constitutive du groupement de commande permanent modifiée par ses avenants 1 et 2.

### **Article 3 : Maintien en vigueur des autres clauses de la convention**

Les clauses et conditions de la convention initiale demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

A....., le.....



## ANNEXE 1 :

### LISTE DES DOMAINES D'ACHAT COUVERTS PAR LE GROUPEMENT DE COMMANDES OUVERT ET PERMANENT

<b>BUREAU</b>
Fourniture de bureau, papier reprographie, enveloppes et pochettes imprimées, consommables informatiques
Mobilier
<b>ENERGIES</b>
Fourniture d'électricité, de gaz (y compris gaz industriels) et de fioul
Fourniture de carburant (cuves/citernes/cartes accréditives etc.) y compris GNV et Hydrogène
Fourniture, gestion de bornes d'alimentation électrique pour véhicules
<b>ENTRETIEN</b>
Prestation de nettoyage des locaux et des surfaces vitrées
Fourniture de produits d'entretien et consommables
Fourniture et prestation d'entretien des espaces verts
Abattage et élagage d'arbres
Enlèvement de graffiti, d'affiches sauvages, nettoyage et entretien de monuments et d'oeuvres d'art
Entretien du patrimoine non bâti privé
Mobilier de propreté sur l'espace public
Prestation de nettoyage de gaines et réseaux de ventilation
Prestation de dératisation et de désinfection
<b>TRAVAUX</b>
Travaux divers de maintenance corrective ou interventions ponctuelles d'entretien du bâtiment (dont chauffage, climatisation, électricité, sanitaire, assainissement, adduction, carrelage, peinture, maçonnerie, étanchéité etc.)
Travaux de câblage VDI sur l'ensemble des infrastructures de câblage de la collectivité

Travaux de désamiantage, de dépollution et de déconstruction de bâtiments
Prestation de métallerie
Travaux d'entretien des routes, des ouvrages et des forêts
Fourniture et installation d'équipements de cuisine
<b>FOURNITURES POUR ATELIERS OU TRAVAUX EN REGIE</b>
Fourniture de quincaillerie
Fourniture de bois brut, travaillé et produits connexes
Fourniture de fils et câbles
Fourniture de petits matériels électriques
Fourniture de peintures et produits dérivés
Fourniture d'outils thermiques
<b>ECLAIRAGE / CHAUFFAGE / VENTILATION / CLIMATIQUE</b>
Fourniture de sources lumineuses
Eclairage public, investissement, maintenance et performance
Fourniture de la famille d'appareillages électriques chauffants - soufflants - ventilateurs - sèche main
<b>SECURITE / ENVIRONNEMENT</b>
Fourniture de vêtements professionnels et équipements de protection individuelle et collective pour les agents
Gardiennage, Surveillance d'immeubles, protection par vigiles ou télésurveillance
Acquisition d'équipements, matériels et fournitures de gestion du stationnement et de contrôle d'accès
Fourniture d'extincteurs portatifs, de robinets d'incendie RIA et de trappes de désenfumage
Fourniture de sel hivernal
Prestation de salage et de déneigement
Conception, fourniture, impression, livraison, pose et dépose de diverses signalétiques
Fourniture et mise en oeuvre de la signalisation horizontale et verticale
Mise à disposition de conteneurs à déchets, évacuation, transport et traitement des déchets
Inventaire, diagnostic et expertise des arbres
<b>VOIRIE / RESEEAUX</b>

Fourniture d'enrobés ou de produits d'extraction (granulats, remblais, sables, gravier...)

### **CONTROLES / VERIFICATIONS**

Fourniture, installation, entretien, maintenance et vérification d'aires de jeux, d'infrastructures de mobiliers et de matériels sportifs

Mission de vérification réglementaire par organismes agréés, notamment contrôles techniques de tous types d'équipements

Maintenance préventive et corrective et dépannage de tous types d'équipements

Réalisation de diagnostics immobiliers

### **INFORMATIQUE / TELECOM / ELECTRONIQUE**

Radio numérique à la norme TETRA

Fourniture, solution, maintenance et prestation dans le domaine de l'informatique

Ressource informatique des médiathèques / bibliothèques

Infogérance des matériels informatiques

Télécommunication

Vidéosurveillance

Fourniture et maintenance de divers gros et petits équipements et matériels électriques ou électroniques

Achat et réparation d'équipement électroménager en réemploi

### **VEHICULES ENGIN OUTILS**

Fourniture de pièces pour véhicules, engins ou matériels divers (dont batteries, alternateurs, démarreurs etc.)

Fourniture, remplacement et réparation de pneumatiques pour les véhicules et engins

Entretien et réparation de véhicules, engins ou matériels divers

Location de plateformes élévatrices mobiles de personnels

Fourniture d'outillage ou de machines-outils et consommables associés

Fourniture de lubrifiants et produits dérivés

### **EDUCATION / CULTURE**

Service de gestion, d'exploitation, de conservation des archives et des musées

Conception, réalisation, impression et diffusion de brochures, livres, ouvrages et assimilés

Fourniture de livres (scolaires ou non scolaires), abonnements ou périodiques

<b>PRESTATIONS INTELLECTUELLES</b>
Assistance à maîtrise d'ouvrage dans divers domaines (organisationnel, route, bâtiment, paysage , accessibilité, expertise urbaine etc.)
Service d'études, de conseil, d'audit et d'assistance dans divers domaines
Prestation de traduction et d'interprétariat
Mission de maîtrise d'oeuvre pour des travaux neufs, de rénovation et mixtes
Mission de coordination sécurité et protection de la santé (SPS)
Mission d'ingénierie de structures et d'ingénierie pluridisciplinaire
Mission d'études dans divers domaines (dont géotechnique, sites pollués, réhabilitations, environnemental, etc)
Mission de comptage dans divers domaines
<b>MEDICAL/ LABO / CHIMIE</b>
Fourniture de vaccins
Fourniture de réactifs, consommables et flaconnage de laboratoire
Contrôle et analyses biologiques et autres analyses de laboratoire pour la santé humaine ou animale
Fourniture de produits chimiques
Prestations d'examens médicaux
Fourniture de trousse de secours
Fourniture, maintenance de Défibrillateur Automatisé Externe
<b>EVENEMENTIEL / COMMUNICATION</b>
Services d'impression, de conception de support de communication
Textiles, objets et cadeaux de communication personnalisés
Fourniture de branchements provisoires électriques et prestation de sonorisateur
Tournages et réalisations vidéo pour les actions de communication
Services d'enregistrement et de retransmission d'évènements officiels
Eclairage et sonorisation évènementiels
Gestion des espaces publicitaires pour diverses publications
Prestations de diffusion et prestations logistiques et évènementielles
Location d'écrans géants et d'équipements accessoires

Location de chapiteaux et structures assimilées
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>
Formation des agents
Agence de voyage et autres services touristiques / Gestion des déplacements professionnels
Services d'auxiliaires financiers: gestion de chèques-restaurant ou vacances
<b>TRANSPORT</b>
Prestations de transport de plis
Services de transport
<b>ALIMENTATION</b>
Fourniture de produits alimentaires
Fourniture de boissons
<b>DIVERS</b>
Assurances

#### **4. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables**

La Trésorerie de Schiltigheim Collectivités nous a soumis une liste de titres pour l'exercice 2017 qui n'ont pas pu être recouverts.

Ces titres sont d'un montant total de 48,01 €.

*Le Conseil Municipal,*

*Après en avoir délibéré,*

*Constate l'admission en non-valeur pour un montant total de 48,01 €*

ADOpte A L'UNANIMITE

#### **5. Subventions pour ravalement de façades, acquisition de cuve de récupération d'eau de pluie, acquisition de désherbeur thermique, voyage scolaire et autre demande**

VU les délibérations du conseil municipal du 28 janvier 2019 relatives aux subventions allouées pour les travaux de ravalement de façades, acquisitions de cuves de récupération d'eau de pluie, acquisitions de désherbeurs thermiques et voyages scolaires d'élèves domiciliés à Lampertheim,

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de verser :

- une subvention de 500 € à la coopérative scolaire de l'école maternelle de Lampertheim pour le spectacle de fin d'année ;
- une subvention de 30 € pour l'achat d'une cuve de récupération d'eau de pluie à M. KOPRIWA Dieter - 15, rue des Fleurs - 67450 LAMPERTHEIM ;
- une subvention de 2 227 € au Football Club de Lampertheim ;
- une subvention de 4 744 € au Badminton Club de Lampertheim.

ADOpte A L'UNANIMITE